



LETTRE D'INCARDINATION

Nous, Pascal DELANNOY
Évêque de Saint-Denis-en-France

par la grâce de Dieu
et l'autorité du Siège Apostolique

- Monsieur l'abbé Gabriel TEKAM, prêtre de la Congrégation de l'Ordre des Écoles Pies, nous a fait part de son désir d'être incardiné dans le diocèse de Saint-Denis-en-France par lettre du 19 octobre 2015 ;
- Considérant les canons 265, 266§1, 267§§ & et 2, 268§, 269 et 270 sur l'inscription d'un clerc ;
- Considérant que les Pères Mulet, Secrétaire Général et Aguado Père Général, ont accordé l'exclaustration de Monsieur l'abbé Gabriel TEKAM par lettre du 19 novembre 2018 (canon 267§1).

Décidons d'incardiner Monsieur l'abbé Gabriel TEKAM, pour le diocèse de Saint-Denis-en-France

avec effet au 1^{er} janvier 2019.

Nonobstant toutes choses contraires.

Donné à Saint-Denis, en deux exemplaires originaux, le 1^{er} janvier 2019, sous notre seing et notre sceau et avec le contreseing de notre chancelier.



A Saint-Denis, le 8 janvier 2019

+ P. Delannoy

+ Pascal DELANNOY
Evêque de Saint-Denis

Par mandement :

Maîne. N.

Abbé Nicolas MAINE
Chancelier

Enr : 19/1
Fol : 219